

la sorte trouvé un débouché pour vos exportations de fruits et autres produits agricoles, qui sont en plein essor, et vous avez établi de solides possibilités pour vos biens transformés et à grande valeur ajoutée. Vous y êtes parvenus grâce à des réductions tarifaires et grâce à la détermination de votre secteur privé d'intensifier le commerce d'exportation.

Le Canada a atteint son objectif de libéralisation des échanges au niveau régional il y a plus de quatre ans, lorsqu'il a donné effet à l'ALE. Depuis, il y a eu cinq séries de réductions tarifaires selon un calendrier pré-établi, ainsi que trois autres séries accélérées.

Si l'on compare les totaux des quatre années avant 1989 et ceux des quatre années depuis l'entrée en vigueur de l'ALE, notre commerce des marchandises avec les États-Unis s'est accru de 18,2 p. 100, malgré le ralentissement de l'économie mondiale.

En janvier, l'excédent de nos échanges avec les États-Unis totalisait 2,2 milliards de dollars, soit 78 p. 100 ou 1 milliard de dollars de plus qu'il y a un an.

La solide progression de nos exportations révèle la compétitivité accrue de nos secteurs d'exportation. Les exportations favoriseront une plus forte croissance de l'économie canadienne en 1993. Des données récentes indiquent que les économies canadienne et américaine auront de meilleures performances cette année.

Il faut noter que ce sont les ventes d'articles manufacturés qui se sont le plus accrues des deux côtés de la frontière, et ce sont justement celles qui génèrent des emplois spécialisés. La libéralisation du commerce favorise les activités économiques qui ajoutent le plus de valeur à l'étape de la production. Elle renforce les capacités nationales. C'est pourquoi nous préconisons la poursuite méthodique du libre-échange chaque fois qu'il peut être réalisé.

Nous avons amélioré l'ALE et, avec les États-Unis et le Mexique, avons élargi sa zone d'application lorsque nous avons signé l'ALENA. C'est une initiative qui va renforcer le processus de libéralisation du commerce.

Le projet de loi visant la mise en oeuvre de l'ALENA le 1^{er} janvier 1994 a été soumis au Parlement; des projets de loi similaires seront préparés par le Mexique et les États-Unis. Une fois l'Accord en vigueur, on prévoit que d'autres pays demanderont à y adhérer. Le Chili s'est montré nettement intéressé, et le Canada examinerait favorablement sa candidature.